

# UR LES ARCHIVES



Déclaration adoptée  
par la 36<sup>e</sup> session de  
la Conférence générale  
de l'UNESCO



Archives consignent les décisions, les actions et les mémoires. Les archives constituent un patrimoine et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés de manière responsable et transparente pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement durable en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. Le plus large accès aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens.

## En toute fin, nous reconnaissons

le **caractère unique** des archives, à la fois témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et reflet de l'évolution des sociétés ;

le **caractère essentiel** des archives pour la conduite responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir ;

la **diversité** des archives permettant de documenter

## Et c'est pourquoi nous nous engageons à travailler de concert, pour que

- chaque État se dote de politiques et de lois concernant les archives et qu'il les mette en œuvre ;
- la gestion des archives soit valorisée et pleinement encouragée dans le sein de toutes ses activités ;
- les ressources nécessaires, incluant l'embauche de professionnels qualifiés, soient allouées à la gestion des archives ;